



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mai 2025 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents 8

Représentés : 0

Votants : 8

PRÉSENTS : Mme Jacqueline GUILLOT ; Mme Pascale MEILLAND.

Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier DEJOB ; Michel GROSBELLET ; Emmanuel PHILIPPON.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Michel GROSBELLET

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente

3/ Délibérations

- 1) Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole
- 2) Région Auvergne Rhône Alpes : attribution gratuite d'un barnum : montage du dossier
- 3) Église : travaux de réfection des façades intérieures : choix de l'entreprise et demandes de subvention à l'État pour 2026 et à la Région ARA pour 2025
- 4) Église : travaux de réfection des façades intérieures Nord Est : demande de subvention au département Loire pour 2026
- 5) Projet New Deal : signature d'une convention d'occupation privative du domaine public et dépôt d'une déclaration préalable d'implantation d'une station radioélectrique
- 6) Attribution de subventions annuelles aux associations
- 7) Travaux conjoints avec Juré pour pont de la Mema : signature d'une convention
- 8) SAGE : renouvellement de la convention
- 9) Reprise concessions au cimetière
- 10) Rapport triennal de la consommation des espaces naturels : présentation du rapport

4/ Compte-rendu de commissions

- Voirie 2025
- Urbanisme
- Appartement de la mairie
- ...

5/ Informations / questions diverses

- Transfert de la compétence eau et assainissement
- Inauguration du Relais d'Urfé
-

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Grosbellet est désigné secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion d'avril a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

3 / Délibérations

1) Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole

Anne Durand a utilisé son véhicule pour la bibliothèque. Elle a effectué 68km aller-retour pour aller à Neulise ce qui correspond à une indemnisation de $68 \times 0,32\text{€}$ soit 21,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes le paiement de cette somme.

2) Région Auvergne Rhône Alpes : attribution gratuite d'un barnum : montage du dossier

M le Maire indique qu'il est possible d'obtenir un barnum 3 m x 3m auprès de la Région. Cette attribution est faite dans le cadre de l'opération « Bonus ruralité pour les communes de moins de 2000 habitants ». Ce barnum pourra être utilisé par la municipalité et prêté aux associations de St Marcel.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité que le dossier soit réalisé pour l'acquisition de cet équipement.

3) Église : travaux de réfection des façades intérieures : choix de l'entreprise et demandes de subvention à l'État pour 2026 et à la Région ARA pour 2025

L'église construite en 1896, n'a jamais eu de travaux de rénovation à l'intérieur. Le projet de rénovation avait été intégré au plan pluriannuel d'investissement 2022 – 2026. Il ne s'agit pas d'un projet d'embellissement mais d'une action de remise en état pour éviter un délabrement plus important inéluctable dans l'avenir.

3 entreprises ont été contactées et ont fourni un devis.

HB façades : 48500€ HT

Guichard Raphaël : Plusieurs devis de 108 000€ à 160 000€

Vietti : 97 000€

L'analyse des propositions a fait ressortir que l'entreprise Vietti réalisait une forte rénovation du support avant finition ce qui est un gage de durabilité de la rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

Accepte le lancement de ce projet, choisit l'entreprise Vietti pour la réalisation, autorise M le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR) qui pourrait être de 20% versée en 2026 (une autorisation de commencer les travaux en 2025 sera nécessaire), auprès de la Région qui pourrait être de 40% et auprès du Département (max 7000€) pour l'année 2025

4) Église : travaux de réfection des façades intérieures Nord Est : demande de subvention au département Loire pour 2026

Après en avoir délibéré, dans le cadre du projet de rénovation de l'église, le Conseil à l'unanimité autorise M le Maire à solliciter une subvention au département pour l'année 2026 (max 7000€)

5) Projet New Deal : signature d'une convention d'occupation privative du domaine public et dépôt d'une déclaration préalable d'implantation d'une station radioélectrique

Dans le cadre du projet NewDeal visant à supprimer les « zones blanches » et assurer une meilleure couverture pour la téléphonie mobile, la commune de St Marcel est éligible à l'installation d'une antenne relais. Le prestataire nommé par l'état propose l'installation de cet équipement sur une parcelle communale près du pont de l'autoroute à la Claire. Cet emplacement permettrait d'améliorer la réception souvent défaillante de nombreux utilisateurs autour et dans le bourg dont la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'implantation d'une antenne relais en ce lieu, autorise M le Maire à signer la convention nécessaire et à traiter le certificat d'urbanisme correspondant.

6) Subventions aux associations

Les sommes suivantes ont été proposées au Conseil

350 € pour la GYM, l'ACCA, l'USU, la FNACA et Pause Nature et 1600€ pour le feu d'artifice s'il a lieu.

100€ pour les pompiers de Crémeaux, St Just en Chevalet et St Martin la Sauveté

Pour les EHPAD et MARPA : St Just en Chevalet 300€, St Romain d'Urfé 100€, Riom 50€, St Martin la Sauveté 50€

Pour les écoles : l'ARPA (école d'apprentissage) 40€, Lycée Ressin 40€, Collège Noirétable : 40€, RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles 40€

Pour les associations sportives ou culturelles hors commune : FCBN 80€, Cyclo St Just 120€, Musicadance 120€

Pour les conventions : VTT 150€, SPA 124,70€, ASPU 150€, Relais transport 100€

Aide aux personnes : Restos du cœur 300€

Pour les associations d'intérêt général : ADMR 200€, France ALZHEIMER 100€

Pour les subventions exceptionnelles : Renaissance d'Urfé 350€, MARPA 200€ (à noter 60€ au RPI Ailleux déjà voté)

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les montants proposés soit au total la somme de 6404,70€. (6464,70€ au total pour 2025 avec RPI Ailleux)

7) Travaux conjoints avec Juré pour pont de la Mema : signature d'une convention

Pour faciliter le traitement administratif, les travaux de réparation du pont de la Méma feront l'objet de 2 factures (une pour Juré, une pour St Marcel). De ce fait, la délibération prévue n'a plus lieu d'être.

8) SAGE : renouvellement de la convention

La convention SAGE (aide à la gestion énergétique) permet à la commune de bénéficier de l'aide du SIEL pour : le bilan des consommations électriques ; des propositions d'amélioration pour réduire la consommation ; pour les études de rénovation (isolation, chauffage) ; l'attribution des subventions et primes liées à nos projets de rénovation. Le service télégestion du chauffage n'est pas reconduit car il n'est plus utile avec la nouvelle chaudière du bâtiment mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte le renouvellement de cette convention pour un coût de 269€/an.

9) Reprise concessions au cimetière

Une procédure de reprise de tombes perpétuelles en état d'abandon a été engagée il y a 3 ans. La procédure est arrivée à son terme sans qu'aucun membre de la famille des concessionnaires ne se soient manifestés. La reprise des tombes est importante, la loi impose aux communes d'avoir des emplacements libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte la reprise de ces 3 tombes et autorise M le Maire à faire les démarches nécessaires.

10) Rapport triennal de la consommation des espaces naturels : présentation du rapport

M le Maire a présenté le rapport au Conseil qui prend acte à l'unanimité de cette présentation.

4/ Compte-rendu de commissions

Urbanisme : Le permis de construire pour la parcelle vers le lotissement a été accordé.

Le géomètre a été sollicité pour délimiter correctement la parcelle et le chemin au nord de la parcelle, cette opération est prévue en juillet. La parcelle pourra être vendue à l'automne.

Bâtiment : A la salle des fêtes, le joint du frigo devra être changé. Les fuites en toiture au niveau des extracteurs de fumée seront réparées par l'entreprise Sauveur.

Voirie : La planification 2025 est terminée, les travaux prévus sont validés.

Appartement mairie : Une personne est intéressée par la location. L'étude de son dossier est en cours.

Assainissement : Il n'y a plus d'obligation de transfert de la compétence par la loi, mais ce transfert reste possible et dans certains cas pourrait s'avérer opportun. L'étude se poursuit, le Conseil sera consulté pour valider la position de St Marcel sur le sujet.

5/ Informations, questions diverses

Une réunion concernant l'aménagement du territoire au niveau urbanisme aura lieu le 10 juin. Ce peut être une première étape vers un PLUi.

Fin de séance 23h00

Fait à St Marcel d'Urfé Le 3 juin 2025

Secrétaire de séance
Michel GROSBELLET

Le Maire
Guy CROZET